

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » » matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 » 1 » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 17 Mai.

La Chambre des députés, comme on le sait, a repris ses séances jeudi.

Autant qu'il est permis d'en juger par nos informations particulières, le ministère va se trouver en butte à des attaques parties des points les plus opposés. C'est là précisément sa force et sa raison d'être, à la condition qu'il sera modéré, très-modéré, et surtout conciliant.

Il sera combattu par les intransigeants de la gauche, sous la direction de M. Clémenceau, qui est un partisan plus ou moins déguisé du programme de la Commune. En même temps, beaucoup d'honnêtes gens de la droite se laisseront entraîner à une opposition violente contre lui; et en agissant ainsi ils oublieront qu'ils font les affaires de l'Empire, et qu'ils tirent pour lui les marrons du feu... si toutefois il y avait des marrons pour le parti bonapartiste.

Combien il serait préférable de voir les hommes sages et sérieux de la droite se rapprocher de la République, prendre place sur le terrain constitutionnel et lutter sur ce terrain, pour leurs idées de liberté religieuse et de conservation sociale ! C'est ce jour-là que l'article 7, des lois Ferry brillerait peu, et se trouverait abandonné par un grand nombre de républicains qui le défendent à contre-cœur, sans conviction et presque comme mesure de représailles, contre une hostilité trop persistante et que nous nous efforçons, pour notre compte, de faire disparaître dans le département du Lot.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mai.

Reprise des séances.

M. Gambetta préside.

La Chambre aborde le projet de loi relatif à la réorganisation de l'état-major. Cette délibération a amené plusieurs fois à la tribune M. le ministre de la guerre qui y a obtenu un vif succès de parole.

Au cours de cette discussion, un membre de l'extrême gauche ayant émis un doute sur un résultat proclamé par le bureau, M. le président s'écrie, avec autant de dignité que de fermeté : « Je suis, monsieur, plus à même que vous d'apprécier de quel côté est la majorité. »

SÉNAT

Présidence de M. MARTEL.

Séance du 15 mai.

Le scrutin s'ouvre pour la nomination d'un secrétaire, en remplacement de M. Béraldi, non acceptant.

Votants..... 212

Suffrages exprimés..... 184

M. Clément est élu par 149 voix.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Chesnelong.

L'orateur développe son interpellation sur les motifs du retard qu'a subi la solution des questions soumises au conseil d'Etat par le recours de plusieurs instituteurs congréganistes, contre les arrêtés préfectoraux. Il explique qu'il a voulu premièrement n'adresser au ministre qu'une simple question; mais le ministre s'y est refusé, et force lui a été alors de la convertir en interpellation; mais il constate que le refus d'accepter une question est un fait sans précédent. (Réclamations à gauche.) Les

ministres antérieurs se montraient plus larges. L'orateur fait l'éloge des congrégations religieuses consacrées à l'enseignement. Il rejette sur le ministre de l'instruction publique la responsabilité du retard que les pourvois ont éprouvé au conseil d'Etat.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, répond à M. Chesnelong. Il signale la disproportion entre les développements de M. Chesnelong et la teneur de la question. Si M. Chesnelong a voulu anticiper sur la question que doit prochainement discuter la chambre; s'il veut faire expliquer le ministre sur la lettre d'obédience, il se trompe. (Vive approbation à gauche.) Mais le moment viendra pour le gouvernement de repousser les calomnies auxquelles il est en butte depuis trois ans. L'heure de la défense sera l'heure de la vérité. (Très bien à gauche.) Le ministre repousse le reproche que sa politique soit dirigée contre l'enseignement congréganiste. Il rappelle que la loi donne aux conseils municipaux le droit d'option, et qu'il appartient ensuite aux préfets de décider. (Protestations à droite.)

M. Lucien Brun demande la parole.

Le ministre continue. Il rappelle que sous le ministère du 16 mai on a remplacé des instituteurs laïques par des instituteurs congréganistes. (La gauche applaudit.)

M. Lucien Brun conteste l'interprétation donnée par le ministre de l'instruction publique à la loi de 1850. Il ne faut pas qu'on dise que le sénat a approuvé la doctrine du gouvernement. Il dit que dans cette lutte, ce ne sera pas la conscience religieuse qui sera vaincue. (Applaudissements à droite.)

La gauche demande l'ordre du jour pur et simple. Une demande de scrutin est repoussée, et l'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. le président annonce le dépôt par M. de Gavardie d'une demande d'interpellation sur de nombreuses et graves atteintes portées à la dignité de la magistrature.

M. Le Royer, garde des sceaux, déclare qu'il est prêt à répondre immédiatement.

M. de Gavardie demande que la discussion de son interpellation soit fixée à lundi. (Non ! non !)

Le Sénat, consulté, repousse la date de lundi. (A gauche : tout de suite !)

M. de Gavardie demande le renvoi à demain. (Ah ! ah ! Non ! non !)

M. de Gavardie : Malgré la surprise qui m'est faite... (A gauche : il y a huit jours que vous deviez interpellier !)

M. de Gavardie : C'est une véritable surprise. (Allons donc ! L'ordre du jour n'est pas épuisé; j'avais droit à attendre l'épuisement de l'ordre du jour. M. le garde des sceaux veut-il accepter la discussion pour demain ? (A gauche : Non ! non !) C'est une question de loyauté.)

Le Sénat, consulté, repousse le renvoi à demain.

M. de Gavardie développe son interpellation.

M. Tolain l'interrompt en disant : « Ce sont des racontars ! »

M. de Gavardie continue. Il dit qu'il en a encore pour une heure et demie (Protestations à gauche, Cris : La clôture !)

M. de Gavardie dit qu'en présence de la violence qui lui est faite et du parti-pris de la majorité. Il retire son interpellation. (Applaudissement à gauche.)

La prochaine séance aura lieu lundi.

La séance est levée.

REVUE DES JOURNAUX

Le parti républicain modéré n'a jamais songé, dit le *Globe*, à abandonner le bien pour chercher le mieux; et depuis quelques mois, il a accepté souvent le moins bien par crainte du

pire. Il n'a pas hésité une heure à donner son vote au cabinet qui a succédé à celui de M. Dufaure; il a subi l'amnistie dont il ne voulait pas; il a vu renverser M. de Marcère sur une question qui intéressait l'ordre public au premier chef. Que chacun fasse son examen de conscience et que ceux qui ne sont pas encore satisfaits fassent moitié autant de sacrifices; l'union de la majorité sera indissoluble et le ministère n'aura rien à craindre du dedans ni du dehors.

On lit dans le *Soleil* :

C'est le moment de se mettre à la fenêtre et d'attendre. L'atmosphère politique est lourde, elle est orageuse, elle est chargée d'électricité. Mais personne ne peut dire au juste quand et comment éclatera l'ouragan parlementaire, ni quelle en sera la force et quelle en sera la durée. Nous en sommes réduits aujourd'hui encore, aux conjectures de la galerie et aux commérages de la coulisse. Demain nous serons aux prises avec les faits, avec les réalités, les acteurs seront sur la scène.

Le *Constitutionnel* ne pense point que M. Clémenceau puisse faire un chef de parti, si éminent, si sagace, si concentré, si méditatif qu'il soit. Il a contre lui, dit-il, la force inspiratrice, mais aussi répulsive, d'un orgueil immense. Il n'ignore pas sa valeur, sa supériorité; il montre trop qu'il ne l'ignore pas. Il ne sera fort qu'à démolir. Il ne sera pas attractif comme M. Gambetta par exemple; il ne groupera pas des dévouements, des affections.

La *République française* constate avec satisfaction que l'accord se fera, s'il n'est déjà fait, entre le centre gauche et les autres groupes de la majorité sur la question du retour à Paris et sur la question des garanties. Elle ajoute :

Que nos adversaires ne s'y trompent pas, d'ailleurs : c'est ainsi, bien souvent, que par la discussion paisible, par le sentiment commun du devoir envers la démocratie, par la vertu propre à nos institutions républicaines, c'est ainsi que se résolvent nos difficultés. Nous ne craignons pas de donner aux partis de réaction cet avis charitable. Plus d'une fois encore leurs patriotiques espérances seront déçues, plus d'une fois la clairvoyance et la bonne volonté du parti national déjoueront les petits calculs.

France.

Le *XIX^e Siècle* a trop d'importance pour que nous n'arrêtions pas au passage cette phrase à l'adresse de la *France* :

M. Clémenceau a son auditoire, et son Marengo sera l'article 7 des lois Ferry. L'article 7 est dangereux, porte atteinte à la liberté, etc.; vous connaissez tout le raisonnement, si vous avez acheté DEPUIS UN MOIS quelque numéro de la *France*.

La *France*, DEPUIS UN MOIS, s'est bornée à répéter ce qu'avait dit, il y a SEPT ANS, le 15 mai 1872, M. Henri Brisson en ces termes qui ne sauraient être trop souvent réimprimés dans l'intérêt de la liberté qu'il s'agit de conserver intacte :

M. HENRI BRISSON. — Pour répondre tout d'abord à la préoccupation exprimée par l'honorable M. Besson, je crois devoir placer, au début des quelques observations que j'ai à vous présenter, deux déclarations.

LA PREMIÈRE, C'EST QUE, NI DE MA PART NI, J'EN SUIS BIEN CONVAINCU, DE LA PART D'AUCUN

DES MEMBRES QUI SIÈGENT SUR LES MÊMES BANCS QUE MOI, NE S'ÉLÈVERA LA PRÉTENTION DE FAIRE REVIVRE DES LOIS RÉPRESSIVES DE LA LIBERTÉ DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES ». (Approbation générale.)

Nous nous présentons ici pour réclamer l'égalité entre toutes les associations, mais l'ÉGALITÉ DANS LA LIBERTÉ. (Nouvelle approbation.)

... Je vous ai dit, messieurs, en commençant, que NUL DE NOUS ne songeait à faire revivre LES LOIS DE RÉPRESSION que l'on pourrait invoquer contre la liberté des associations religieuses.

Bien avant l'an 1872, car c'était en 1859, M. Jules Simon, dans son beau livre intitulé LA LIBERTÉ, s'était exprimé ainsi :

... La lutte parut être entre le catholicisme ultramontain et le corps universitaire; elle aurait dû être entre l'esprit de monopole et l'esprit de liberté. Mais NOUS N'AIMONS PAS LA LIBERTÉ, NOUS NE LA COMPRENONS PAS...

La liberté en France n'est jamais demandée par personne que dans cette condition : on la demande d'abord, parce que c'est le commencement; et à PEINE L'A-T-ON OBTENUE QU'ON SEFFORCE A SON TOUR DE DOMINER.

... Le clergé aime à faire, il sait faire, l'excellente à créer des associations. LES LAIQUES DEVRAIENT PLUTÔT SONGER A L'IMITER EN CELA, QU'A LE GÉNÉR.

Les rédacteurs du *XIX^e Siècle* sont jeunes; ils apprendront un jour à leurs dépens combien il est regrettable de n'avoir pas un principe immuable pour fil conducteur dans le labyrinthe de la vie politique. — E. DE G.

National.

Le *Journal officiel* publie le décret suivant, contresigné par l'amiral Jauréguiberry :

M. le Myre de Vilers (Charles-Marie), ancien directeur des affaires civiles et financières de l'Algérie, est nommé gouverneur de la Cochinchine, en remplacement de M. le contre-amiral Lafont, dont la démission est acceptée.

Il aura sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer, et tous les services administratifs concernant les Européens et les indigènes.

C'est l'intronisation du gouvernement civil en Cochinchine, dans les mêmes conditions qu'en Algérie. Le gouvernement poursuit, dans la réforme de notre régime colonial, un plan uniforme. Successivement, l'administration civile, se conciliant avec une représentation libérale des intérêts locaux, est substituée au système purement militaire. La Nouvelle-Calédonie élit déjà des conseils municipaux. La Guyane et le Sénégal ont été investis du droit de nommer des députés.

* * *

Le conseil municipal de Paris avait une grosse faute à commettre; il n'a pas laissé échapper l'occasion. On parlait d'une loi de garantie; quelques sénateurs semblaient craindre que le vote annuel du budget de la préfecture de police ne donnât aux élus des quatre-vingt quartiers, la tentation de mettre la main sur un service d'intérêt national. Pour dissiper cette inquiétude, pour écarter toute cause de conflit, des esprits conciliants et sages faisaient remarquer que le vote des dépenses de police est obligatoire, et que, par conséquent, le pouvoir central peut facilement s'opposer à tout empiètement de l'assemblée locale. L'affaire était sur le point de s'arranger le plus doucement du monde; la question allait être ajournée. Que

fait le conseil? Il vote à l'unanimité moins une voix, l'ordre du jour suivant, proposé par M. Sigismond Lacroix :

Le conseil,

Se réservant d'exercer à l'occasion du vote du budget de la préfecture de police le droit de contrôle qui lui appartient et qui ne lui est pas contesté par le préfet,

Déclare qu'il n'y a pas lieu à se pourvoir devant le conseil d'Etat, et passe à l'ordre du jour.

C'est là le langage d'une assemblée politique.

Comment obvier à ce péril? Y a-t-il une réforme à accomplir? Existe-t-il un moyen de modérer les prétentions du conseil municipal sans porter atteinte aux franchises municipales? Cette question se posera sans doute bientôt; nous ne la croyons pas insoluble.

Temps.

Sous la présidence de M. de Lesseps vient de se réunir, à Paris, un congrès scientifique international appelé à trancher en dernière instance la question si longtemps débattue du percement de l'isthme américain. Sans parler de nombreuses recherches entreprises par les Espagnols, dès le commencement de la conquête, du Tehuantepec (Mexique) jusqu'au Choco (Nouvelle Grenade), on peut dire que depuis le premier nivellement exécuté en 1829, de l'atlantique au Pacifique, par l'aventurier anglais Lloyd, à l'instigation de Bolivar, le héros des guerres de l'indépendance hispano-américaine et le fondateur de la Colombie, ce problème d'une communication maritime à établir entre les deux océans n'a pas cessé de préoccuper les savants les plus distingués des deux mondes.

A partir de 1843 surtout, grâce aux efforts énergiques des Américains des Etats-Unis, les études relatives au canal interocéanique prirent un caractère de précision remarquable, et l'honneur de les avoir terminées en les épuisant revint à la commission internationale qui, sous les ordres de MM. Lucien Wyse et Armand Reclus, deux habiles et vaillants officiers de la marine française, explore depuis trois ans les régions de l'Amérique centrale les plus susceptibles de se prêter à cette coupure. La phase des travaux préparatoires est aujourd'hui close. Aux yeux de l'ingénieur, la question est mûre. Tous les documents nécessaires pour se livrer à un débat contradictoire sur la possibilité de réunir les deux mers et sur le choix du meilleur tracé, on les a.

Est-il besoin d'ajouter que les nombreuses difficultés techniques et financières inhérentes à une œuvre aussi colossale, sont de nature à soulever des discussions approfondies? Nous manquerions aux convenances en cherchant à prévoir l'issue de ces controverses. Il appartient aux hommes spécialement versés dans la matière, de prononcer leur verdict, sans téméraire ingérence du dehors.

INFORMATIONS

La commission du budget a entendu et approuvé le rapport de M. Moirot sur le budget de la Légion d'honneur, rapport qui avait dû être modifié en raison de critiques dirigées par son auteur, contre le grand chancelier M. le général Vinoy, et que la commission avait jugées trop vives. Le traitement du général Vinoy, a subi une réduction de 10,000 fr., et la commission a exprimé le vœu que les établissements d'instruction qui dépendent de la Légion d'honneur, fussent à l'avenir placés sous la direction du ministère de l'instruction publique, et que l'enseignement fût confié à un personnel laïque. Il s'agit, on le sait, des établissements d'Ecoven et de Saint-Denis.

La Révolution française annonce que M. Clémenceau a remis au président de la République deux pétitions réclamant l'amnistie de Blanqui et de Louise Michel.

La première de ces pétitions a été envoyée par un groupe de citoyens de Marseille et la seconde par un groupe de citoyens de Cette.

On lit dans le même journal :

M. Lockroy adressera samedi une question au ministre des cultes, au sujet des agissements du clergé de l'arrondissement d'Aix.

Quant à l'interpellation sur la politique générale, ce n'est que lundi ou mardi, que le député des Bouches-du-Rhône la déposera.

Nous sommes en mesure d'annoncer que le ministère sera également interpellé par un membre de l'extrême gauche, sur la manière dont il a appliqué la loi d'amnistie.

Nous croyons savoir dit le Rappel que le bureau du Sénat vient d'être saisi, par un grand industriel de l'Est, d'une demande en autorisa-

tion de poursuites pour escroquerie, contre un sénateur de la droite. Le bureau a ouvert une enquête et saisira ensuite le Sénat de la demande, suivant les formes ordinaires.

Voici d'intéressants détails sur la cérémonie qui a eu lieu à Chantilly, pour le baptême des cloches destinées à la chapelle que le duc d'Aumale fait construire dans son château.

Plus de 1,500 personnes étaient venues des localités voisines pour assister à cette intéressante cérémonie. La petite église de Chantilly pouvait à peine contenir la foule.

La présence de l'évêque de Beauvais, Mgr Hasley, rehaussait l'éclat de cette solennité. A trois heures, le prélat fait son entrée dans la petite chapelle; il était accompagné par le duc d'Aumale, le prince et la princesse de Joinville, le duc de Nemours, le duc et la duchesse de Chartres et leurs enfants, M^{me} de Chazelles et M^{lle} de Clinchamp.

Avant la bénédiction des cloches, Mgr Hasley a prononcé quelques paroles. Son allocution a vivement ému l'auditoire.

En termes touchants, l'évêque de Beauvais a retracé la vie de la famille d'Orléans; il a rappelé les nombreux bienfaits dont le duc d'Aumale ne cesse de combler les habitants de Chantilly.

La seconde partie a été consacrée aux cloches des églises. Il a dit à quels devoirs le monde était appelé lorsque les voix d'airain se-faisaient entendre.

« Ce sont elles, a-t-il dit, qui signalent un danger inattendu. Ce sont elles qui disent aux échos le bonheur de vos familles; mais ce sont elles aussi qui vous apportent le dernier adieu d'un être aimé. »

Puis, Mgr Hasley a lui-même imposé le baptême aux cloches.

La première, porte cette inscription :

Je m'appelle Louise, mon parrain et ma marraine sont Louis-Philippe, comte de Paris, et Isabelle d'Orléans, comtesse de Paris.

La seconde :

Je m'appelle Amélie, mon parrain et ma marraine sont Louis-Philippe, duc d'Orléans, et princesse Amélie d'Orléans.

La troisième :

Je m'appelle Hélène, mon parrain et ma marraine sont prince Henri d'Orléans, et princesse Hélène d'Orléans.

Un journal donne des nouvelles de l'école communale de la rue Saint-Benoît, une école qui en a fait faire... une autre audit M. Ferry :

On sait que les sœurs de Saint-Vincent de Paul ont été renvoyées cet hiver de l'école communale de la rue Saint-Benoît (6^e arrondissement). Elles se sont alors établies comme elles ont pu rue de Seine.

Or, sur 310 élèves qui fréquentaient l'école de la rue Saint-Benoît quand elle était tenue par les sœurs, savez-vous combien l'institutrice laïque qui leur a succédé en a pu retenir? Trente, et cela malgré la pression exercée sur les familles que leur indigence met à la discrétion de l'administration municipale, et malgré les difficultés de toute sorte qu'on suscite à l'école libre de la rue de Seine.

Trente élèves sur trois cent dix! Et l'écart serait plus grand encore si on tenait compte de la qualité en même temps que du nombre.

Trente élèves pour tout un arrondissement! Ce n'est qu'en envoyant les sous-maitresses quêter des recrues dans les autres arrondissements, jusqu'à Saint-Etienne-du-Mont et même jusqu'à Saint-Eustache, qu'on est arrivé à repeupler un peu les bancs déserts de cette école, naguère si prospère.

Voilà de quoi consoler les bonnes sœurs de la haine des Jules Ferry; voilà surtout de quoi prouver à tout esprit sincère que c'est faire violence au peuple parisien lui-même que de chasser Dieu de ses écoles!

Le Courrier de la Rochelle raconte que le croiseur le Fabert, pendant une traversée de Zanzibar à Mayotte, a coupé en deux une baleine :

Le 20 mars, à 4 heures 15 de l'après-midi, alors que le Fabert filait 7 nœuds et demi, l'hélice donnant 50 tours, la machine stoppa brusquement et le bâtiment éprouva une violente secousse qui fit sauter le commandant dans sa chambre, et que les matres ressentirent assez fortement pour que tous montassent sur le pont.

La machine, aussitôt après l'arrêt brusque qu'elle venait de subir, se mit en marche lentement et fut stoppée par les mécaniciens. Quelque minutes après, l'on voyait sous l'arrière se débattant dans le sillage au milieu d'une grande tache de sang, un énorme animal qui faisait des bonds prodigieux. Il ne tarda

pas à être rejoint par deux autres cétacés plus grands, qui restèrent assez longtemps près de lui.

Après avoir constaté qu'il n'y avait d'avarie au gouvernail, ni dans la machine ni dans l'hélice, le commandant manœuvra de façon à se rapprocher du groupe qui se trouvait déjà à quelques encablures en arrière, et quand le Fabert fut sur le point de le rejoindre, les deux cétacés qui avaient rallié le blessé s'éloignèrent. C'était sans doute le père et la mère qui étaient accourus au secours de leur progéniture et qui impuissants à la secourir, n'avaient pu qu'assister à son agonie et gémir sur son étourderie. L'animal frappé était mort. Une baleinière fut expédiée pour l'examiner de près. C'était un cétacé de 9 m. 50 environ de longueur; sa tête mesurée de l'extrémité antérieure à la naissance de la mâchoire inférieure, avait 1 m. 80; sa circonférence, prise en avant des nageoires, avait 3 m. 80.

Un comité dit : Comité des Ecoles diocésaines, vient de s'organiser sous la présidence de M. Chesnelong. Ce comité vient de décider l'ouverture d'une souscription afin de recueillir les fonds nécessaires pour aider à l'établissement et à l'entretien des écoles chrétiennes libres destinées à remplacer les écoles congréganistes communales qui ont été ou seraient supprimées.

Le nommé Humbert, ancien rédacteur du Père-Duchêne, est au nombre des derniers graciés.

Un grand pas vient d'être fait relativement à la découverte des assassins de la veuve Joubert, la librairie assassinée rue Fontaine.

Gille, Abadie et Claude, les assassins de Montreuil, ont été confrontés avec sept personnes habitant la rue Fontaine ou qui avaient l'habitude de fréquenter la veuve Joubert.

Un garçon charcutier, qui travaillait avec M^{me} Joubert, et qui avait cru reconnaître en photographie Abadie comme assassin, n'a pas été aussi affirmatif quand il a aperçu Abadie en chair et en os.

— C'est à peu près ça, a-t-il dit, mais je n'en suis pas bien sûr.

Une déclaration fort importante a eu lieu, et il est à peu près certain que les assassins de la femme Joubert sont entre les mains de la justice.

Il est présumé, dès maintenant, qu'Abadie était le chef d'une bande d'assassins qui agissait, soit à Paris, soit dans la banlieue.

Abadie a fait prévenir M. Macé qu'il avait à lui faire des révélations très importantes.

La municipalité de Lille a posé pour condition à la sortie de la procession, qu'à raison des nécessités de la circulation, aucun reposoir ne serait élevé sur la Grande-Place, et que les membres de l'université catholique ne figureraient pas en costume dans le cortège. L'ordonnateur de la procession a décidé, en conséquence, qu'il n'y aurait pas de reposoir.

Un ancien agent d'assurances, nommé Henriot, connu pour ses opinions bonapartistes, avait longtemps habité Troyes et s'était retiré à Bar-sur-Aube; on le croyait possesseur d'une fortune évaluée de 4 à 500,000 fr.

Cet homme est mort il y a trois semaines, et aujourd'hui on apprend qu'il avait escompté sur la place de Bar-sur-Aube, et peut-être à Troyes et à Chaumont, des valeurs fausses pour une somme de 1,200,000 fr. au moins.

Le Châtillonnais constate que le sieur Henriot avait été, il y a quelques années, poursuivi et acquitté à Troyes, dans une affaire de meurtres et de détournement de mineures.

(Temps.)

Le lieutenant Dubrowin, l'un des chefs du nihilisme, a été condamné à mort. L'exécution de cet officier devait nécessairement produire une profonde impression et on devait être curieux de savoir comment le condamné avait subi sa peine. L'Abendpost, de Vienne, a reçu de Saint-Petersbourg le récit dramatique de cette exécution, et nous le lui empruntons :

On avait choisi pour lieu d'exécution le bastion Ivanoff de la forteresse. Le gibet avait été dressé sur une hauteur autour de laquelle la compagnie désignée et d'autres troupes formaient un rectangle ouvert d'un côté. Bientôt les gendarmes s'avancèrent conduisant le condamné.

Il portait le sarrau des condamnés à mort, avec l'inscription : « Coupable de haute trahison » sur la poitrine. Dubrowin s'avancant en chantant une sorte de Marsellaise russe, dans laquelle il glorifiait, comme des héros, les traîtres Rybjeff, Odu-

jewski et autres criminels pendus en 1826. Le son de sa voix dominait le tumulte des tambours.

Lorsque le lieutenant du régiment de la garde de Moscou, Solutzef, lui lut sa condamnation, il l'interrompit par ces mots : « C'est absurde, taisez-vous ! » Il dit au prêtre qui s'approchait de lui la croix à la main, « qu'il pouvait aller au diable. »

Là-dessus, il gravit l'échafaud d'un pas ferme, et lorsqu'il fut arrivé sur la plate-forme, il cria de nouveau : « Vive la liberté ! »

Puis, le bourreau lui jeta un linceul sur la tête et procéda à l'exécution du jugement.

Nous apprenons de Saint-Petersbourg, dit le Globe, de Londres, que le gouvernement russe a résolu de déporter un nombre considérable de nihilistes dans le Kurkestan l'été prochain. Le général Krizanowski, qui vient de revenir de Saint-Petersbourg à Orenbourg, est chargé de prendre les mesures nécessaires pour leur transport et il est probable que le premier convoi partira dans le courant de juin. Le district choisi pour leur internement est dans le voisinage de Ventso, tout près de la province de Kulza. Une grande partie des exilés seront des militaires, le gouvernement ayant l'intention de faire de cette colonie, une colonie militaire. On parle d'un millier de personnes, principalement de Karkeff et de Kieff, comme devant être envoyées dans les trois mois.

Le pharmacien qui a administré le contre-poison à Solowieff, a reçu, dit-on, une lettre lui annonçant sa condamnation à mort par le comité nihiliste.

CHRONIQUE LOCALE

Les journaux bonapartistes de Toulouse rendent compte du banquet organisé au château des Fleurs, en l'honneur de MM. Lenglé, Robert Mitchell et Jules Amigues. Contrairement à ce qui avait été dit, M. Niel était absent. M. Tron, député de la Haute-Garonne, présidait la réunion. Au-dessus de la table d'honneur on avait placé, sur un piédestal, un buste de Napoléon III.

Le discours de M. Robert Mitchell a été interrompu un instant par le chant de la Marsellaise, qui s'est fait entendre au dehors. M. Robert Mitchell a dit entre autres choses que le régime actuel venait de subir un double échec : « Pendant que Bordeaux acclamait l'émeute, Paris acclamait le coup d'Etat. » D'après l'orateur, cela équivalait à dire à la République : « Allez-vous en ! »

A l'issue de la réunion, qui s'est terminée à onze heures, quelques rixes ont eu lieu entre les manifestants bonapartistes et la foule qui stationnait au dehors en chantant la Marsellaise. Un individu qui criait : vive l'empereur ! a été arrêté pour cris séditieux.

Pourquoi aucun des trois députés bonapartistes du Lot n'assistait-il à cette jolie petite fête? Comprendraient-ils que les populations du Lot ont ouvert les yeux et les oreilles, qu'on avait si bien travaillé à leur fermer ?

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

JOUR	SAINTS	FOIRES
18 Diman.	s Venance.	
19 Lundi.	Les Rogations.	St-Caprais, St-Pantaléon, Aynac, Caminel, Ussel, Duravel.
20 Mardi.	s Bernard.	Lauzès, Meyronne, Salviac.
21 Mercre.	s Ulbald.	Teysseiu.
22 Jeudi.	L'Ascension.	Belmont, Mauroux, St-céré, L'hôpital-St-Jean, St-Cermain.
23 Vend.	s Flavien.	Gourdon.
24 Samedi.	Notre-Dame.	Terrou, Rocamadour.

Lunaisons du mois de Mai.
 P. L. le 6, à 5 h. 34 du matin.
 D. Q. le 13, à 2 h. 45 du matin.
 N. L. le 21, à 6 h. du matin.
 P. Q. le 28, à 11 h. 46 du soir.
 Les jours croissent de 1 h. 43 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 Mai

Naissances.

Biot, Louis, rue des Boulevards.
 Pagès, Louis, Boulevard-Nord.
 Vialole, Louis, rue Coin de Lastié.
 Gourgon, Marie, à Toulousque.
 Batisse, Agathe, Quai Regourd.

Mariages.

Monso, Louis, et Clavières, Catherine.
Pélaprat, Jean, Lauglaue, Marie.

Décès

Rayet, Anne, 62 ans, Boulevard-Sud.
Alaux, Elisabeth, 49 ans, rue des Boulevards.
Banel, Pierre, 70 ans, rue masroutou,
Lagrive, Marie, 58 ans, rue Ste-Catherine.
Jouves, Henri, 81 ans, rue du Bousquet.
Carriol, Jeanne, 79 ans, rue Saint-Urcisse.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

BULLETIN AGRICOLE

Mareuil, (Dordogne.)

Les gelées d'avril n'ont fait aucun mal à nos vignes, mais nous avons constamment de la pluie, et une température froide relativement à la saison. La sève ne monte pas, les bourgeons qui avaient commencé à pousser, s'étiolent et restent stationnaires, aussi tous les propriétaires sont-ils inquiets de leur future récolte qui est loin de bien se représenter. Les travaux sont très en retard, et ils ne se feront maintenant qu'à demi, encore cette demie se fera-t-elle dans de très mauvaises conditions, tout cela fait tenir fermes les prétentions de quelques rares détenteurs de vin.

La Réole, (Gironde.)

Dans la journée de jeudi, le froid était si vif, que les hirondelles tombaient en quantité. La vigne est comme les hirondelles, elle aime la chaleur, et c'est pour cela que, sous l'action d'une température aussi anormale, les jeunes bourgeons s'étiolent, pâlissent et n'osent se développer.

Neschers, (Puy-de-Dôme.)

Il pleut, il neige : tel est le temps que nous avons en ce moment. Depuis le 20 écoulé, jour de ma dernière correspondance, nous n'avons pas eu une seule journée favorable à la culture de la vigne : vent du nord glacial, suivi de giboulées, réitérées plusieurs fois dans la même journée.

Depuis le 7 au soir, la neige n'a cessé de tomber, mêlée avec la pluie; au moment où je vous écris, elle tombe encore à gros flocons, joli temps pour le mois de mai; quand finira-t-elle? Je ne peux vous le dire; toujours est-il, que nos montagnes sont couvertes d'un vaste manteau blanc, qui cache leur verte pousse, et si nous avions été en plein mois de janvier, nous en aurions en chez nous, une couche d'au moins de 30 d'épaisseur. Les montagnes des Monts-d'Or, en ont bien encore, pour la fonte de leur neige, aussi beau qu'il fasse, pour deux longs mois; elles ne sont qu'à 22 kilomètres du vignoble d'Avérignat, jugez.

Heureusement pour nos vignes que le temps ne couvre la nuit, ce qui nous garantit des gelées; car aujourd'hui elles pourraient bien être attaquées; les bourgeons ont un peu grossi, mais bien peu, sans avoir pris leurs feuilles.

Saint-Peray, (Rhône.)

On donne, à la vigne, son premier labour; il se fait dans de très mauvaises conditions; il y a une désappréciation de plus à la récolte pendant que est déjà bien compromise par les ravages du phylloxera et par les intempéries de la saison qui deviennent de plus en plus désastreuses.

Beziers, (Hérault.)

Les apparences de la récolte se présentent mal partout. Il est des quartiers dont la frêle végétation offre peu de raisins; après la rude saison que vient de lui faire éprouver la gelée, les temps ne la favorise pas et le propriétaire se désespère peu à peu des brillantes espérances qu'il avait placées sur bon nombre de vignes.

On voit que la lune rousse de 1879, paraît être, jusqu'à sa fin, très-défavorable à la vigne; rarement on en a vu une durant laquelle le temps ait été plus aigre, plus troublé, plus généralement dévoyé. Les plaintes sont universelles, aussi bien au Midi qu'au Nord, à l'Ouest qu'à l'Est de notre territoire viticole; il n'y a presque point d'exception.

Il est à regretter que le département du Lot, par un nombre des rares contrées qui ont été épargnées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 16 mai, soir.

On assure que le ministère serait dans l'intention de demander à la Chambre l'autorisation d'intenter des poursuites contre M. Paul de Cassagnac pour des articles d'une violence excessive parus dans le Pays.

Nous ne croyons pas que cet acte de justice soit le moins du monde nécessaire.

La violence de M. Paul de Cassagnac émette et disperse de plus en plus le parti bonapartiste. Au lieu de la poursuivre, il faudrait lui voter des remerciements et lui offrir une trompette d'honneur pour faire décamper, plus vite encore, les derniers adhérents de la politique qui a conduit la France au démembrement.

Paris, 16 soir.

Le Conseil d'Etat, dans l'appel comme abus contre l'archevêque d'Aix, a déclaré, à la séance d'hier qu'il y avait abus

Bourse de Paris

Cours du 17 Mai

Rente 3 p. %..... 79 70
— 3 p. % amortissable. 81 92
— 4 1/2 p. %..... 110.40
— 5 p. %..... 113 97

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 mai	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.050 »	3.050 »
Crédit foncier.....	768 75	768 75
Orléans-Actions.....	1.185 »	1.183 »
Orléans-Obligations.....	383 25	381 »
Suez.....	738 75	738 75
Italien 5 %.....	80 10	79 75

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon.

VENTE

Sur saisie immobilière

Fixée au sept juin mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, au palais de justice de Cahors.

Par procès-verbal de saisie en date des cinq et six mars mil huit cent soixante-dix-neuf, du ministère de Duc, huissier à Cahors, procès-verbal enregistré et transcrit le onze mars mil huit cent soixante-dix-neuf, vol. 75, n° 9, ledit procès-verbal dénoncé par exploit du même huissier, le huit mars mil huit cent soixante-dix-neuf;

Et à la requête du sieur Guillaume Douce, propriétaire domicilié de la commune de Pradines, canton de Cahors, lequel a constitué M^e Bousquet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Il a été procédé, sur la tête et au préjudice: 1° de Guillaume Sébal ou Séval, boulanger, domicilié de la ville de Cahors; 2° et de Jean Sébal ou Séval père, propriétaire, domicilié du lieu des Carrières, commune de Maxou, tous deux, le père et le fils, débiteurs conjoints et solidaires.

À la saisie réelle des biens appartenant auxdits Sébal père et fils, lesquels sont situés dans la commune de Maxou, canton de Catuz.

Désignation des biens à vendre :

- 1° Un pré sis au lieu de Pré de Constans, d'une contenance environ de deux ares vingt centiares, quatrième classe, porté au numéro 48 du plan cadastral de la commune de Maxou, section D;
- 2° Un autre pré, sis au même lieu, d'une contenance environ de deux ares vingt-cinq centiares, quatrième classe, formant le numéro 49 dudit plan, même section.
- 3° Une terre sise au même lieu de pré de Constans, d'une contenance environ de quatre ares formant le numéro 50 dudit plan, section D;
- 4° Une terre sise au lieu de Plantade longue, d'une contenance environ de trois ares quatre-vingt-dix centiares, formant le numéro 403 du plan, section D;
- 5° Une vigne sise au même lieu de Plantade longue, d'une contenance environ de vingt ares, quatrième et cinquième classe, formant le numéro 404 du plan, section D;
- 6° Une friche sise au même lieu de Plantade longue, d'une contenance environ de seize ares soixante centiares, troisième classe, formant le numéro 406 du plan, section D;
- 7° Une vigne sise au même lieu de Plantade longue, de contenance environ de sept ares, cinquième classe, formant le numéro 407 du plan, section D;
- 8° Une terre sise au lieu de Bois des Carrières, d'une contenance environ de quatorze ares, cinquième classe, formant le numéro 482 du plan,

section D;

9° Une pâture sise au lieu de Bois des Carrières, d'une contenance environ de soixante-deux ares cinquante centiares, quatrième classe, formant le numéro 484 du plan, section D;

10° Une vigne sise au lieu de Lirve, d'une contenance environ de vingt-sept ares vingt centiares, troisième, quatrième et cinquième classe, formant le numéro 1.024 du plan, section D;

11° Une terre sise au lieu Les Carrières et Pré de Lafon, de contenance environ de dix ares quatre-vingt centiares, première et deuxième classe formant le numéro 29 du plan, section D;

12° Une terre sise au lieu Les Carrières, de contenance environ de cinq ares, deuxième classe, formant le numéro 36 du plan, section D;

13° Un pré sis au lieu de Pré de Constans, de contenance environ de quatre ares dix centiares, cinquième classe, formant le numéro 47 du plan, section D;

14° Une terre sise au lieu de Pièce Pointu, d'une contenance environ de six ares soixante centiares, troisième classe, formant le numéro 88 du plan, section D;

15° Une vigne sise au même lieu de Pièce pointu, d'une contenance environ de deux ares vingt centiares, troisième classe, formant le numéro 89 du plan, section D;

16° Un bois sis au lieu dit Bois Redon, d'une contenance environ de neuf ares soixante centiares, cinquième classe, formant le numéro 63, du plan, section D;

17° Une vigne sise au même lieu du Bois Redon, d'une contenance environ de quatre ares cinquante centiares, quatrième classe, formant le numéro 364, du plan, section D;

18° Une terre sise au lieu de Bois Redon, d'une contenance environ de six ares soixante centiares, troisième classe, formant le numéro 372 du plan, section D;

19° Une vigne sise au même lieu de Bois Redon, commune de Maxou, d'une contenance environ de douze ares dix centiares, quatrième classe, formant le numéro 373 du plan, section D;

20° Un bois sis au même lieu de Bois Redon, de contenance environ de dix-sept ares dix centiares, quatrième classe, formant le numéro 374 du plan, section D;

21° Un bois sis au lieu Bois des Carrières, de contenance environ de dix huit ares, quatrième classe, formant le numéro 459 du plan, section D;

22° Une pâture sise au même lieu Bois des Carrières, d'une contenance environ de six ares cinquante centiares, quatrième classe, formant le numéro 489 du plan, section D;

23° Une vigne sise au même lieu Bois des Carrières, de contenance environ de treize ares cinquante centiares, cinquième classe, formant le numéro 490 du plan, section D;

24° Une vigne sise au lieu Les Carrières, de contenance environ de onze ares vingt centiares, formant le numéro 184 du plan, section D;

25° Une terre sise au lieu Les Carrières, de contenance environ de sept ares trente centiares, troisième classe, formant le numéro 98 du plan, section D;

26° Une maison, sol, grange et patus, sol, escalier et patus, sol et patus sis au lieu Les Carrières, commune de Maxou, confrontant d'un côté avec patus commun, avec propriété du dit Séval, et avec Rueyre, la maison les sols et patus et escaliers, d'une contenance environ de douze ares quarante centiares, les maisons, les sols, les patus et escalier ne formant qu'un seul et même article et formant les numéros 978, 978, 978, 100, 100, 101 du plan, section D; le toit de la maison est à trois tombants d'eau; il est couvert en tuiles crochet et pierres plates; au devant et par côté une grange contigue aux articles ci-dessus, couverte en tuiles crochet servant aussi de hangar au couchant; la porte d'entrée est au midi et à deux ouvrants; la porte de deux tombants d'eau; la porte d'entrée de la maison est au midi; la maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage; l'escalier est au midi; il se compose de douze marches; sous l'escalier il y a deux étables;

Il est expliqué que le onze janvier mil huit cent soixante-dix-neuf le sieur Séval père a vendu à Alexandre Lagrive, propriétaire aux Carrières commune de Maxou, une chambre de la maison située aux Carrières, portée au numéro 100 du plan avec un emplacement entouré de murs ayant formé autrefois une chambre, aujourd'hui en ruines, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 101 avec un emplacement de trois mètres de large sur huit mètres cinquante centimètres de longueur, longueur au nord, la chambre et le bâtiment en ruines, avec la moitié de ladite grange, située au même lieu avec une partie de la terrasse d'une longueur de trois mètres sur une largeur correspondante à celle de la moitié de la grange de neuf mètres dix centimètres à partir de sa porte d'entrée jusqu'au ponton finira la partie acquise; en cet endroit au couchant de cette grange se trouve un emplacement, un lac et un garde pile qui sont compris dans la vente et le terrain cédé; au nord se trouve un étable de mouton, non comprise dans la vente, qui deviendra de plein droit la propriété de l'acquéreur; dans la moitié de la grange vendue est comprise la partie correspondante du hangar qui est au nord;

27° Un four sis au lieu Les Carrières, commune de Maxou, de contenance environ de cinq centiares, première classe, formant le numéro 102 du plan, section D;

Le four se trouve sous la maison, dans la cave; le four commun porté au numéro 102 du plan est aujourd'hui démolé;

Il est expliqué que la saisie ne porte que sur les articles dont Séval père est resté propriétaire.

Tous les biens ci-dessus désignés sont situés dans la commune de Maxou; ils sont la propriété de Jean Séval père et sont joints et exploités par lui et sa famille; ils sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Maxou.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été dressé par M^e Bousquet, avoué, et à la date du vingt-quatre mars mil huit cent soixante-dix-neuf il a été déposé au greffe civil où tout le monde peut en prendre connaissance.

Formation des lots, mises à prix

Les biens ci-dessus désignés seront vendus en cinq lots, formés de la manière suivante et sur les mises à prix ci-après :

Le premier lot se composera des numéros : 48, 49, 50, 47; il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le deuxième lot, composé des numéros : 97 p, 97 p, 98, 97 p, 97 p, 100, 100, 401, 401, 102, 484, sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le troisième lot, composé des numéros : 363, 364, 372, 373 et 374, sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le quatrième lot sera composé des numéros : 403, 404, 406, 407, il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le cinquième lot sera composé des numéros : 482, 459, 1,024, 29, 36, 88, 89, il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le tout en sus des charges. Il est en outre déclaré à tous créanciers pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront, sous peine de déchéance en requérir l'inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Cahors, le quinze mai mil huit cent soixante-dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
Louis BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le
mai mil huit cent soixante-dix-neuf, F^o
Recto C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :
GISBERT.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué-licencié, près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT DE JUGEMENT

de séparation de biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du six mai courant, la dame Marie-Rose Fournié, sans profession a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Jean Boussac, son mari, métayer, habitant et domiciliée avec lui du lieu d'Auteserre, commune de Cieureac.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le seize mai mil huit cent soixante dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL

Le journal le Temps annonce en ces termes, dans son numéro du 10 mai, la publication du journal la Paix :

On annonce l'apparition pour jeudi prochain, 15 mai, d'un nouveau journal politique quotidien à un sou : la Paix.

Ce journal défendra les institutions républicaines telles que les comprend la majorité des Chambres et du pays, représentée au poste le plus élevé de l'Etat par M. Jules Grévy.

C'est dire que sa politique sera ferme à la fois et conciliante, en un mot pacifique, comme l'indique son titre.

Le directeur de la Paix est l'un de nos confrères les plus sympathiques. M. Gaston Carle.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 10 mai.

Texte : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachère. — Les Noces d'argent de LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Autriche, par R. B. — Le centenaire de lord Brougham, à Cannes, par F. Bourgeat. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La Terre Sainte, par X. D. — Une agréable rencontre, tableau de M. Louis Guy. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conséance (suite). — Bulletin financier. — Le général Félix Douay, par S. de Vandières. — L'Institut musical, par F. Bourgeat. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echees.

Gravures : Vienne : les Noces d'argent de LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Autriche : la tente impériale; le défilé du cortège des corporations. — Cannes : le centenaire de lord Brougham : portrait de lord Brougham, sa villa, sa statue, la chambre où il est mort; les régates de Cannes. — S. A. R. l'infante Christine d'Orléans, décédée à Séville le 28 avril 1879. — Terre Sainte : l'église du Saint Sépulchre et le manuscrit du Pentateuque. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Une agréable rencontre, tableau de M. Louis Guy. — Le général Félix Douay, décédé le 4 mai. — Rébns.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE
ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellent de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.

Prix pour les départements:

1^{re} édition: 3 mois 3 fr. 50; 6 mois: 7 fr. 12 mois 14 fr.

4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital: SIX MILLIONS

Exécute les Ordres de Bourse au Courtage Officiel, sans commission; paie les coupons

à ses clients 15 jours avant leur échéance, sans escompte ni commission. Placement de Fonds avantageux.
18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

et

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives
Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre

de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparées avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

LECLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO:
Informations financières, Articles d'actualité, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.
2 FRANCS PAR AN

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

M. CHERVIN, Directeur-fondateur de l'Institution des Bègues de Paris

commencera le 30 Juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, un cours de diction à l'usage des Bègues. Le Cours dure vingt jours. La *Méthode-Chervin* a reçu l'approbation de l'Académie de médecine. Traitement spécial pour le bégaiement, le bédouillage et tous les autres défauts de prononciation. — S'adresser à l'avance en écrivant, à Paris, 90, avenue d'Eylau.

NOUVELLE DIRECTION

LE VOLTAIRE

LIRE DANS LE N° DU

Vendredi 16 Mai

LETTRE

à la Jeunesse

PAR EMILE ZOLA

Le VOLTAIRE va publier

H. ROCHEFORT

PAR ALPHONSE DAUDET

ET

LETTRE DE LONDRES

PAR SARAH BERNHARDT

Prochainement NANA, par Émile Zola

Voir le Numéro qui paraîtra vendredi matin pour le programme et la liste des Collaborateurs.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la **Pharmacie centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères: l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clys-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont: le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botes, Vinaigre de toilette, etc., etc.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des *Patrons découpés* de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, à M. ORSONI, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix: 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

Demande d'Agents.

Une ancienne maison de fabrication demande dans tous les pays des agents pour la vente d'articles indispensables qui ont obtenu la *Médaille d'Argent* à l'Exposition Universelle de Paris. Les personnes des deux sexes de toutes conditions pourront accepter l'agence et se créer un fort revenu dans leurs loisirs seulement. S'adresser franco au Directeur de l'Alliance à Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement pour la Suisse est de 0,25 centimes.

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figeac, chez l'auteur: 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

A VENDRE Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTUEJOL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

PARAIT tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^r. LA PREMIÈRE ANNÉE

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

50, Rue Taitbout - Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

PHILODERME INDIEN

Une lotion matin et soir guérit en un mois

FEUX DU VISAGE

BOUTONS, ACNÉ

Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

POUDRE MAZADE & DALOZ

14, rue d'ALGERIE, LYON

La seule infallible pour détruire les

CAFARDS

d'emploi avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau

Vente chez MM. les Pharm., droguistes et épiciers.

Dépôt à Cahors, Vinel, Droguiste.

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

PAR POSTE, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 167, PARIS

PILULES laxatives de DITTEN

PHARMACIEN DE L'HÔPITAL ROYAL DE CHRISTIANIA

Guérison radicale de la Constipation, Migraine, Gastralgie, Fièvre, Insomnie, en rétablissant le cours régulier des fonctions naturelles, sans douleurs. Dispensent de l'emploi de tout purgatif.

2 fr. la boîte dans toutes les Pharmacies.

PAR POSTE, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 167, PARIS

TOUT CONSOMMATEUR recevra

gratuitement et franco, sur sa demande, le MAGNIFIQUE CATALOGUE ILLUSTRÉ des

Coils, Manchettes et Plastrons GRAY,

en papier moulé et recouvert de toile, pour Hommes, Dames et Enfants.

Ce Catalogue, TRÈS COMPLET, contient en outre les dessins et prix d'un grand choix de Boutons, Cravates et autres articles d'utilité.

E. MEY et C^o, 43, B. des Capucines, PARIS.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

Expédition franco par la poste.

UN FRANC PAR AN.
1 FRANC par AN
Le Moniteur
des Valeurs à Lots
52
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris: 12, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

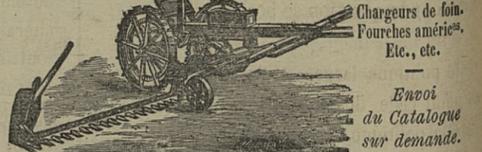
DOUCEDE, marchand tailleur.

Baisse de Prix

FAUCHEUSES
600 fr.

MOISSONNEUSES
925 fr.

Rateaux à cheval.
Faneuses.
Presses à foin.



Chargeurs de foin.
Fourches américaines.
Etc., etc.

Envoi du Catalogue sur demande.

Envoi du Catalogue sur demande.

T.H. PILTER

PARIS, 24, Rue Alibert, PARIS

Dépôt chez M. Julhis, à Cahors.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT & C^o

DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les trisups, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.